

0450840U
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE PAUL ELUARD
28 RUE CLAUDE DEBUSSY
45120 CHALETTE SUR LOING
Tel : 0238854505

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISES GRACIEUSES

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/11/2018
Réuni le : 29/11/2018
Sous la présidence de : Philippe Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'acte 19-14 CA 30.06.14 fixant le seuil de remise gracieuse, l'acte 61 CA 04.07.2017

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ACCEPTE LES REMISES GRACIEUSES

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

REMISES GRACIEUSES

Le CA valide les 4 remises gracieuses (liste jointe) correspondant à des créances de restauration pour 4 élèves d'un montant total de 27,70 €. L'ensemble de ces créances, d'un montant individuel inférieur à 10 €, rentrant dans le champ d'application non seulement de l'acte 19-14 du CA du 30.06.14 fixant le seuil de remise gracieuse à 10 €, mais aussi de l'acte 61 du CA du 04.07.2017 fixant le seuil d'envoi des procédures contentieuses à 15 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0